

DELIBERATION CFVU-051-2016

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7; Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 116;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers,

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 juin 2016.

Objet de la délibération : Modifications du contrôle des connaissances de l'UFR Sciences

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 27 juin 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications du contrôle des connaissances de l'UFR Sciences sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

A Angers, le 5 juillet 2016

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 5 juillet 2016

7. Modifications du contrôle des connaissances de l'UFR Sciences- vote

UFR/Département : Sciences/Biologie Avis favorable du Conseil d'UFR du :

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

Rentrée universitaire: 2016 2017		
Formation concernée : L3 Biologie des organismes et des populations		
Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient		
Changement de volume horaire ■		
Modification de répartition des UE dans les enseignements		
Changement d'ECTS □		
Modification/création d'UEL dans le cycle L □		
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET) □		
Mise en place de parcours □		
Incidence financière oui □ non ■ (heures récupérées d'une autre étape (M1)) (joindre un argumentaire)		
Création d'UE		
Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item		
ITEM	2015/2016	2016/2017
Module Ethologie et biologie du comportement Répartition CM/TD/TP	28 CM / 12 TD / 16 TP	36 CM / 8 TD / 16 TP
Nombre d'heures	56h	60h

31/05/2016

Passage au CEVU du :

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

UFR/Département : Chimie

2016

Passage au CEVU du : Rentrée universitaire: 2016 2017 Formation concernée : L3 Sciences physiques et chimiques Nature de la modification (cocher la case) Changement de coefficient Changement de volume horaire Modification de répartition des UE dans les enseignements Changement d'ECTS □ Modification/création d'UEL dans le cycle L □ Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....) □ Mise en place de parcours Incidence financière oui 🏻 non X (joindre un argumentaire) Création d'UE Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item 2015/2016 2016/2017 ITEM Inversion au sein des UE S5-S5-SPC3 Analyse et traitement S6-SPC4 Analyse et traitement SPC3 et S6-SPC4 des eaux (CE) (27,5h: 11,5hCM, des eaux (CE) (27,5h: 11,5hCM, 12hTD, 4hTP) 12hTD, 4hTP) S6-SPC4 Environnement (27,5h S5-SPC3 Environnement (27,5h

16hCM, 11,5hTD)

Avis favorable du Conseil d'UFR

du: 31 mai

16hCM, 11,5hTD)